

# DÉTRUISEZ L'AMBROISIE AVANT QU'ELLE NE FLEURISSE!



#### POURQUOI?

En été, les pollens d'ambroisie peuvent provoquer des allergies gênantes et parfois graves:

- Rhinite: nez qui coule, éternuements et maux de tête
- Conjonctivite: yeux rouges, larmoyants, démangeaisons
- Trachéite: toux sèche
- Asthme: difficultés respiratoires, essoufflement, sifflement, toux
- Urticaire ou eczéma (plus rare): plaques rouges, boutons, démangeaisons.

### OÙ LA TROUVE-T-ON?

L'ambroisie se développe sous une exposition au soleil, de préférence sur une terre dénudée, retournée ou transportée par l'homme:

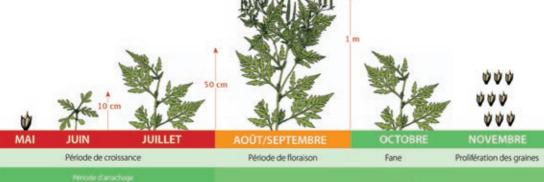
- Terrains résidentiels privés
- Terrains agricoles
- Terrains délaissés
- Chantiers de travaux publics et voies de communication
- Parcs et aires de jeux (plus rare)
- Bords des rivières
- Jardins
- Carrières

#### **NE PAS CONFONDRE AMBROISIE ET ARMOISE**

POINTS COMMUNS		DIFFÉRENCES	
		AMBROISIE	ARMOISE
TIGE	Couleur verte aubergine à maturité	Assez souple et couverte de <b>poils blancs</b>	Assez raide et <b>avec une</b> pilosité discrète
FEUILLE	Très découpée	Vert clair uniforme sur les deux faces	Vert foncé face supérieure Blanchâtre face intérieure
FLEUR	Grappes de petites fleurs	Vert-jaune avant éclosion Jaune après éclosion	Vert-gris avant éclosion Blanchâtre après éclosion
ODEUR	Froisser les feuilles	Sans odeur	Très parfumée







Agissez

Signalez

## L'EMPÊCHER DE POUSSER

L'ambroisie n'aime pas la « concurrence végétale »; il est donc possible d'empêcher son apparition en veillant à ne pas laisser de terre dénudée du mois de mai à novembre :

- En semant du gazon
- En évitant de tondre trop ras
- En évitant les désherbants totaux
- En recouvrant le sol nu par un paillis d'écorce ou par une toile autour des plantations

## LA DÉTRUIRE AVANT SA FLORAISON

Une fois qu'elle est sortie de terre, la plante doit être détruite. Pour cela, vous pouvez:

- L'arracher à l'aide de gants
- La faucher si les surfaces sont importantes. Il est alors préférable de réaliser plusieurs fauches.

## **BIEN RECONNAÎTRE L'AMBROISIE**



#### LA RÉGLEMENTATION

L'arrêté préfectoral (n° 2000-3261) oblige les propriétaire et locataires, privés ou publics, à prévenir la pousse de l'ambroisie ou à procéder à son arrachage sur leur terrain.



Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre médecin.

# Pour la signaler :

- avec l'application mobile
- sur www.signalement-ambroisie.fr
- par e-mail à contact@signalement-ambroisie.fr







## Métropole de Lyon

20, rue du Lac CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03 www.grandlyon.com

